



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

Le Plan antichute des personnes âgées a été lancé le 21 février 2022 par la ministre chargée de l'Autonomie et la ministre chargée des Sports à Toulouse.

## OBJECTIF DU PLAN

2 millions de personnes de plus de 65 ans chutent chaque année. Les conséquences peuvent être graves, puisqu'elles entraînent plus de 130 000 hospitalisations et 10 000 décès. Face à cet enjeu de santé publique majeur dont l'importance va croître avec la transition démographique, le Plan antichute des personnes âgées a pour objectif de **réduire de 20 % en trois ans le nombre de chutes mortelles ou entraînant une hospitalisation des personnes de 65 ans et plus, soit – 27 000 séjours hospitaliers et – 2 000 décès pour chute.**

### AXE 1

**SAVOIR REPÉRER LES RISQUES  
DE CHUTE ET ALERTER**

### AXE 2

**AMÉNAGER SON LOGEMENT  
ET SORTIR EN TOUTE SÉCURITÉ**

### AXE 3

**DES AIDES TECHNIQUES  
À LA MOBILITÉ FAITES POUR TOUS**

### AXE 4

**L'ACTIVITÉ PHYSIQUE,  
MEILLEURE ARME ANTICHUTE**

### AXE 5

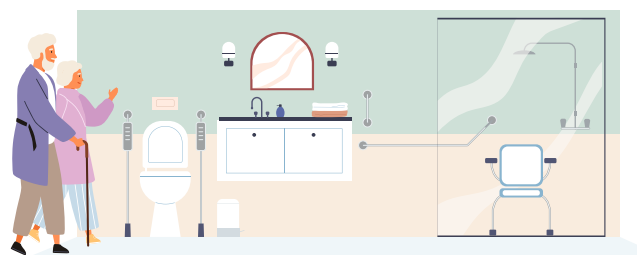
**LA TÉLÉASSISTANCE POUR TOUS**


### AXE TRANSVERSAL

**INFORMER ET SENSIBILISER,  
FORMER ET IMPLIQUER  
LES ACTEURS AU PLUS PRÈS  
DU TERRAIN**

## POURQUOI 20 % DE RÉDUCTION DES CHUTES ?

La Cour des comptes a mis en relief le fléau des chutes des personnes âgées, qui se chiffre à 2 milliards d'euros par an dont une partie – estimée entre 15 et 30 % selon les évaluations – pourrait être évitée par la prévention. Les évaluations médicales et sociétales sont étayées et convergentes : les leviers d'action sont aujourd'hui connus et disponibles, des initiatives ont prouvé leur efficacité.



<b>AXE 1 SAVOIR REPÉRER LES RISQUES DE CHUTE ET ALERER</b>	<b>AXE 2 AMÉNAGER SON LOGEMENT ET SORTIR EN TOUTE SÉCURITÉ</b>	<b>AXE 3 DES AIDES TECHNIQUES À LA MOBILITÉ FAITES POUR TOUS</b>	<b>AXE 4 L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, MEILLEURE ARME ANTICHUTE</b>	<b>AXE 5 LA TÉLÉASSISTANCE POUR TOUS</b>
<b>ACTION 1</b> Informar les bénéficiaires, les proches et les professionnels sur les risques de chute <i>via</i> les vecteurs de communication des partenaires	<b>ACTION 1</b> Promouvoir les outils de repérage des risques du logement	<b>ACTION 1</b> Favoriser la réduction du coût et du reste à charge des aides techniques les plus pertinentes	<b>ACTION 1</b> Développer l'offre d'activité physique et d'activité physique adaptée	<b>ACTION 1</b> Généraliser le recours à la téléassistance comme un outil de prévention des chutes graves
<b>ACTION 2</b> Faire connaître les outils et développer les bilans/examens de prévention auprès des personnes à risque	<b>ACTION 2</b> Former et faire intervenir à domicile des équipes mobiles au repérage des risques liés au logement	<b>ACTION 2</b> Promouvoir des modules de rééducation post-chute après une hospitalisation	<b>ACTION 2</b> Dépister les besoins des personnes âgées en activité physique	<b>ACTION 2</b> Développer l'accès à la téléassistance en réduisant le reste à charge
<b>ACTION 3</b> Promouvoir et informer les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), notamment en lien avec les protocoles de coopération	<b>ACTION 3</b> Soutenir le développement des dispositifs d'aide à l'aménagement du logement et relayer le guichet unique « Ma Prime Adapt' »	<b>ACTION 3</b> Informar et former les professionnels sur les aides techniques	<b>ACTION 3</b> Orienter les personnes à risque de chute vers des programmes d'APA et faire aboutir les référentiels consacrés à l'APA des séniors : textes réglementaires, guides, cahiers des charges	<b>ACTION 3</b> Piloter des études sur l'usage de la téléassistance et appuyer le centre de preuves de la CNSA, en lien avec les gérontopôles
<b>ACTION 4</b> Contribuer au suivi et à l'évaluation du Plan relatif aux deux objectifs nationaux et régionaux : réduire les chutes mortelles et invalidantes des personnes âgées de 20 % en 3 ans	<b>ACTION 4</b> Adapter l'environnement extérieur pour faciliter les déplacements		<b>ACTION 4</b> Construire un « panier de soins » prévention des chutes (expérimentation article 51)	

**AXE TRANSVERSAL : INFORMER ET SENSIBILISER, FORMER ET IMPLIQUER LES ACTEURS AU PLUS PRÈS DU TERRAIN**

**ACTION 1** Faciliter l'accès à l'information et à l'instruction des demandes et à l'offre de services

**ACTION 2** Mobiliser les vecteurs de communication du ministère et des partenaires

**ACTION 3** Piloter une campagne nationale et locale de communication, en promouvant les initiatives locales

**ACTION 4** Impliquer les collectivités locales sur les axes du Plan

**ACTION 5** Concevoir et mettre en œuvre des formations interdisciplinaires

# QUELQUES ENGAGEMENTS MARQUANTS EN RÉGION

Communiquer auprès des collectivités locales sur les outils de téléassistance et convaincre les partenaires institutionnels et professionnels de l'intérêt des outils.

Encourager la conciliation médicamenteuse pour lutter contre la iatrogénie (Ville/hôpital)

Mettre en place des ateliers de prévention des chutes ou d'accompagnement post-chutes et des ateliers de prévention ville-hôpital.

Ouvrir les séances d'APA dans les Ehpad aux habitants du territoire.

Les Landes sont le département pilote engagé pour favoriser la téléassistance et repérer les risques de chute afin d'alerter.

Déployer la filière Relv'âge (évaluation gériatrique post-chute à domicile grâce au signalement par les SDIS).

Déployer sur l'ensemble de la région le programme ICOPE auprès des personnes de 60 ans et plus, autonomes, à domicile avec une attention particulière sur la prévention des chutes.

Créer un référentiel, cahier des charges et groupe de travail sur la construction d'une méthodologie commune aux trois offices publics de Lyon métropole pour évaluer l'accessibilité et prévenir les risques de chutes dans les logements sociaux.

Améliorer l'articulation entre les équipes mobiles de gériatrie et les ergothérapeutes.

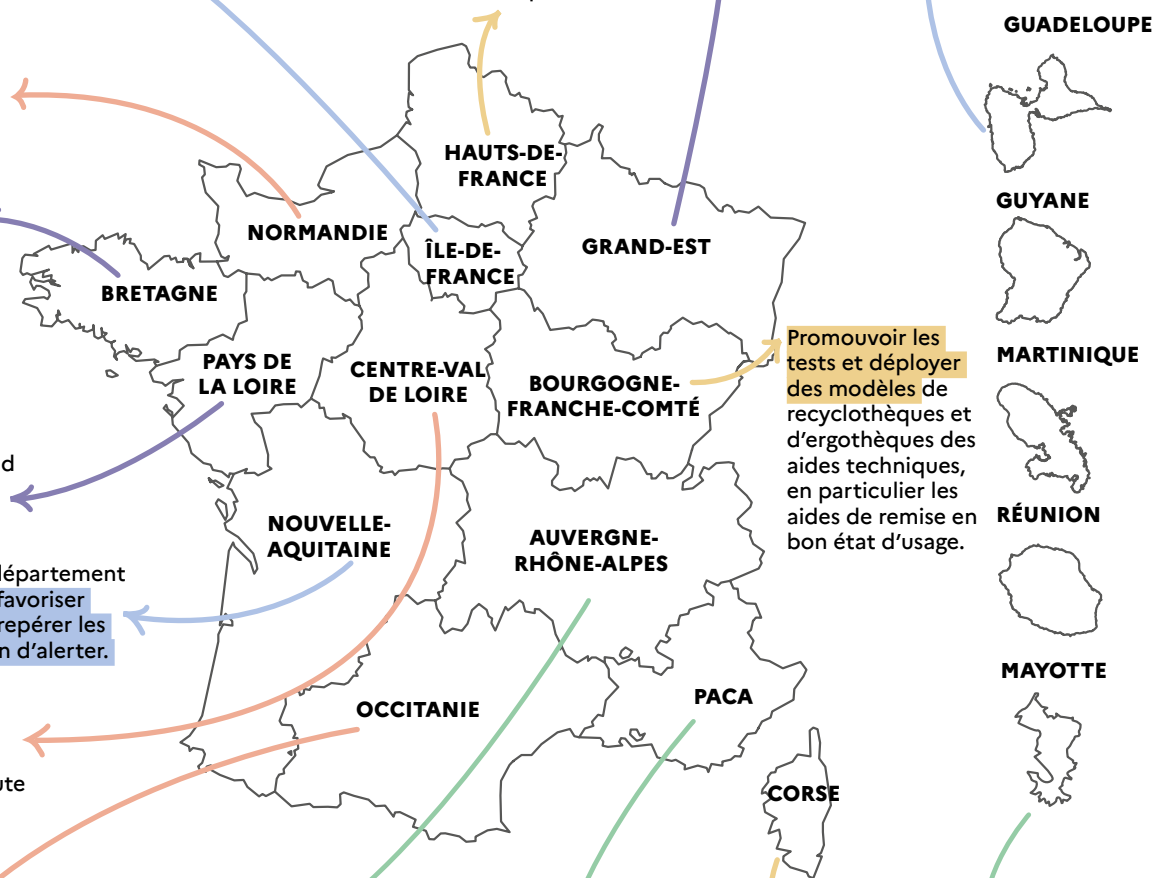
Déployer une technicothèque qui dans sa logique d'économie circulaire doit permettre un meilleur accès aux aides techniques.

Simplifier la demande d'aménagement du logement via une convention entre la Caisse de sécurité sociale de Mayotte et SOLiHA (acteur de l'économie sociale et solidaire).

Accompagner les SAAD (services d'aide à domicile) dans le développement de l'utilisation des aides techniques par les professionnels intervenant auprès des personnes ainsi que dans le repérage des besoins en aides techniques.

Mobiliser et soutenir les clubs sportifs ayant une offre spécifique sénior.

Réaliser une étude des usages et de l'efficacité des dispositifs de téléassistance à domicile et en Ehpad.



Pour en savoir plus sur les actions mises en œuvre en région : [www.ars.sante.fr/plan-antichute-des-personnes-agees](http://www.ars.sante.fr/plan-antichute-des-personnes-agees)

## LES PROFESSIONNELS DU BIEN VIEILLIR AU CŒUR DU PLAN ANTICHUTE DES PERSONNES ÂGÉES

Les professionnels du Bien vieillir (médecins, infirmiers, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététiciens, psychomotriciens, pédicures-podologues, podo-orthésistes, orthoprothésistes, intervenants en activité physique...) sont au cœur du Plan antichute des personnes âgées. Ils sont nombreux à avoir participé à son élaboration et tous sont désormais mobilisés pour son application en particulier au niveau régional, aux côtés des ARS et des collectivités locales. Chaque professionnel du Bien vieillir peut s'inscrire dans les différents axes du Plan, et contribuer à l'objectif de réduction des chutes chez les personnes âgées. De plus, les professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées ont des missions distinctes et complémentaires. C'est pourquoi les ARS proposent des actions permettant un travail coordonné des divers professionnels : formation/sensibilisation, repé-

rage, dépistage... D'autres acteurs majeurs ont répondu présents dès la phase de construction du Plan et se mobilisent pour sa mise en œuvre : **caisses nationales et locales de sécurité sociale, structures inter-régimes, réseaux mutualistes, associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire, de la Silver économie, collectivités locales, en particulier les conseils départementaux, les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie...**

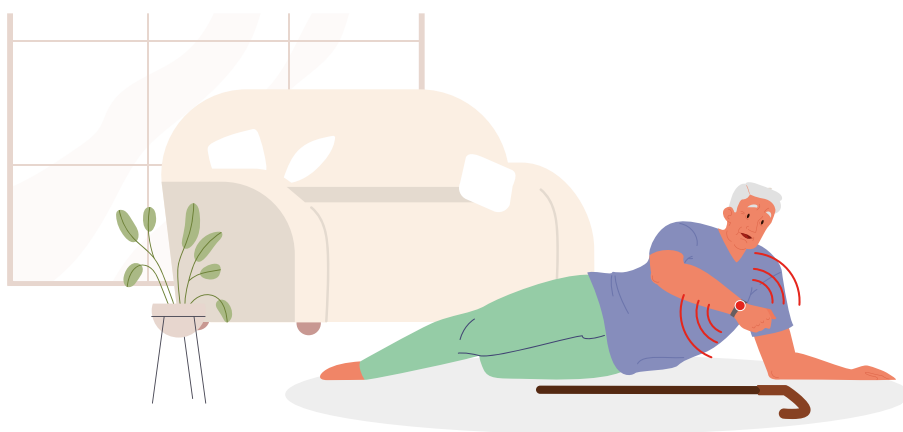
## LES GÉRONTOPÔLES EN APPUI AUX PLANS RÉGIONAUX ANTICHUTE

Les gérontopôles s'inscrivent dans les politiques ministérielles en soutenant les ARS dans la construction des plans régionaux antichute. Certains gérontopôles ont été missionnés par l'ARS pour aider à la construction du Plan antichute de leur région. D'autres sont inclus dans le Plan en tant que membre de la gouvernance locale, contributeur à l'évaluation des plans régionaux ou co-pilote.

## LES PROCHAINES ÉTAPES DU PLAN



## PLAN ANTICHUTE **DES PERSONNES ÂGÉES**



Pour plus d'information : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/autonomie/article/plan-antichute-des-personnes-agees>